



MODALITES DE SELECTION 2022

ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Le dossier d'inscription est disponible sur le site : www.chi-mont-blanc.fr
À la rubrique « Professionnels » puis « Se former à l'Institut de formation d'aide-soignant »

LES VOIES D'ACCES

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible **sans condition de diplôme** par les voies suivantes :

- la formation initiale
- la formation professionnelle continue
- la validation partielle ou totale des acquis de l'expérience (VAE)

PRE-REQUIS

Les candidats doivent être âgés **de dix-sept ans au moins** à la date de leur entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée. Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

MODALITES DE SELECTION

Conformément à l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatifs aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection **sur la base d'un dossier et d'un entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé de l'institut de formation. L'entretien, d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Cet entretien peut être réalisé à distance.



Calendrier de la Sélection

pour une entrée en Formation en janvier 2023

IFAS Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc

Ouverture des inscriptions

Mercredi 1^{er} juin 2022

Dossier à télécharger sur www.chi-mont-blanc.fr (rubrique « professionnels » puis « IFAS »)

Clôture des inscriptions et réception dossiers

Mercredi 31 août 2022 minuit

(Cachet de la poste faisant foi ou date et heure de réception de l'envoi par mail)

Jury de sélection

Du 12 au 23 septembre 2022

Jury d'admission

Lundi 26 septembre 2022

Affichage des résultats d'admission

Vendredi 30 septembre 2022 à 14 h 00

A l'IFAS et sur le site internet de l'IFAS

Pré-rentrée

Lundi 28 novembre ou 5 décembre 2022 à 14h00 à l'IFAS

Rentrée

Lundi 2 Janvier 2023

COMPOSITION DU DOSSIER D'ADMISSION

L'inscription est **gratuite**.

Le dossier comporte les pièces suivantes (pour plus de détails, veuillez-vous référer à la notice explicative en page 6 et 7 du présent document):

- 1- La fiche d'inscription ;
- 2- Une pièce d'identité ;
- 3- Une lettre de motivation manuscrite ;
- 4- Un curriculum vitae ;
- 5- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;

Selon la situation du candidat :

- 6- La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ; le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- 7- Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;

Pour les ressortissants étrangers :

- 8- Un titre de séjour valide **à l'entrée en formation** ;
- 9- Le cas échéant, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien de sélection.

Attention, aucun dossier incomplet ne sera enregistré

MODALITES D'ENVOI DU DOSSIER

Les documents doivent être adressés de préférence par mail en fichier PDF avec un format zippé compte tenu de la taille du fichier.

L'envoi du dossier peut également se faire par courrier.

Réception des dossiers jusqu'au **31 août 2022 minuit** (cachet de la poste faisant foi ou date et heure du mail d'envoi) :

ifas@ch-sallanches-chamonix.fr

**INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS
Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc
380 rue de l'Hôpital - BP 118 - 74703 SALLANCHES CEDEX**

Tél. 04.57.27.20.44

CANDIDATS DISPENSES DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service du secteur privé :

- Justifiant d'une ancienneté de service cumulée d'au moins un an en équivalent temps-plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile ;
- Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ET d'une ancienneté de service cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps-plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privés ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile.
- Composition du dossier d'inscription : fiche administrative à demander au secrétariat, photocopie de la carte d'identité, CV et lettre de motivation, attestation de travail justifiant de l'ancienneté de service, attestation de suivi de la formation continue de 70 heures pour les personnes ayant suivi la formation.

Pour les candidats en post-VAE, joindre uniquement la fiche d'inscription dûment remplie ainsi que la copie du document remis par la DREETS stipulant que vous avez acquis un ou plusieurs modules par le biais de la VAE.

Pour les candidats en redoublement, joindre uniquement la fiche d'inscription dûment remplie ainsi que la copie de la fiche récapitulative remise par votre IFAS précédent.

NOMBRE DE PLACES OFFERTES EN FORMATION

- Capacité d'accueil totale autorisée :
33 places
- Nombre de places ouvertes aux candidats de droit commun :
24 places
- Nombre de places réservées aux agents relevant de la formation professionnelle continue (cf Article 11 nouveau et Article 12 nouveau de l'Arrêté du 12 avril 2021) :
9 places

Les personnes qui accèdent à la formation par la validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont comptabilisées hors capacité d'accueil.

DEMANDE DE REPORT POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Après admission du candidat et sur sa demande, le directeur peut accorder pour une durée qu'il détermine et limitée à 2 ans cumulée un report de scolarité :

1/de droit en cas de congé maternité, de rejet de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2/de façon exceptionnelle, sur la base des documents apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de la formation est de **6500 euros** pour un cursus complet et est déterminé au prorata du nombre de modules pour un cursus partiel.

L'élève ne bénéficie d'aucune indemnité de déplacement ni de stage pendant la formation

- *Si vous êtes salarié (e) d'un établissement public ou privé de santé :*

Renseignez-vous auprès de votre employeur pour obtenir la possibilité de suivre la formation avec prise en charge éventuelle.

- *Si vous n'êtes pas dans cette catégorie :*

Des possibilités d'aides financières peuvent être envisagées :

1°) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Rapprochez-vous de votre employeur.

2°) Vous êtes inscrits à Pôle Emploi :

Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

3°) Vous avez moins de 26 ans :

Renseignez-vous auprès de la mission locale la plus proche de votre lieu de résidence.

4°) Vous êtes sortis du cursus initial depuis moins d'1 an :

Vous pouvez bénéficier du dispositif de gratuité par le conseil régional.

5°) Vous ne pouvez bénéficier d'aucune prise en charge :

Le coût de la formation est déterminé sur la base de 5200 euros (pour un cursus complet). Le paiement peut être effectué selon un échéancier proposé par l'institut.

AIDES FINANCIERES EN DEHORS DU COUT DE LA FORMATION

Aide régionale formations sanitaires et sociales (bourses)

Aide attribuée pour l'année scolaire en cours.

Le droit à une aide régionale est déterminé en fonction des ressources et des charges familiales.

L'ensemble des informations relatives à l'aide régionale pour les formations sanitaires et sociales sont consultables sur le site internet de la Région (<http://www.rhonealpes.fr>) dans les rubriques « Espace jeunes » puis « Etudiants » puis « Formations sanitaires et sociales » ou « Economie et emploi » puis « Formation continue ».

La demande de bourse s'effectue en ligne sur le site de la Région : les dates de saisie vous seront transmises par l'institut de formation dans un délai de 2 mois à compter de la date d'entrée en formation.

Pour toute question relative au financement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'IFAS au 04.57.27.20.44 ou à prendre RDV (permanence lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 15h30).

Note explicative pour les pièces justificatives du dossier

1. Fiche d'inscription

La signature de la fiche est obligatoire. Pour les candidats mineurs, la signature du représentant légal est exigée.

Etat civil : renseigner l'ensemble des éléments concernant votre état civil.

Situation personnelle :

- En formation : renseigner de manière précise le type de formation
- Activité salariée : elle concerne les candidats qui ont un emploi lors de l'inscription même si l'activité n'est pas en lien avec le métier d'aide-soignant
- En recherche d'emploi et si inscrit à pôle emploi
- Autres : la situation ne correspond pas aux cases proposées

Traitement des données personnelles et attestation sur l'honneur :

Le candidat coche toutes les cases. La publication des résultats (liste principale et liste complémentaire) sera affichée sur le site internet de l'ifas. Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse, veuillez nous adresser une demande écrite.

2. **Une photocopie lisible de la carte d'identité** (valide), recto et verso, ou du passeport, ou d'un titre de séjour en cours de validité.
3. **Lettre de motivation manuscrite** : mettez en avant votre expérience, vos qualités ou aptitudes en faisant le lien avec vos connaissances du métier d'aide-soignant. Puis argumentez votre choix de parcours. Attention, l'écriture doit être lisible. Le document sera d'une page maximum. Votre lettre de motivation doit être datée et signée (et elle doit comporter vos coordonnées complètes).
4. **Curriculum vitae** actualisé, décrivant votre parcours avec toutes vos expériences de stage, professionnelles, personnelles et associatives. Votre CV doit comporter vos coordonnées complètes.
5. **Document manuscrit** de deux pages maximum relatant, suivant le choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel **en lien avec les attendus de la formation**. Pour les personnes ayant une expérience personnelle ou professionnelle dans l'accompagnement et l'aide à la personne, vous décrierez une situation. Puis vous expliquerez comment celle-ci vous a amené au projet de formation et au métier d'aide-soignant. Dans cette situation, vous êtes acteur ou observateur. Pour les personnes qui n'ont pas d'expérience personnelle ou professionnelle dans l'accompagnement et l'aide à la personne, présentez votre cheminement jusqu'à la formation et au métier d'aide-soignant.
6. **Copie des diplômes** : fournir tous les diplômes obtenus même ceux qui n'ont pas de lien avec le métier d'aide-soignant.

Pour les candidats en cursus scolaire : fournir les bulletins scolaires de l'année en cours et les appréciations de stages si vous en avez effectués pendant votre formation.

7. **Pour tous les autres candidats** : fournir des attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs.

8. **Pour les ressortissants étrangers** : une photocopie recto/verso d'un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
9. Le cas échéant, un document permettant **d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral** du candidat (niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2).
10. Tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle dans le cadre associatif, sportif... en lien avec la profession d'aide-soignant. Vous pouvez fournir tous les éléments concernant votre participation active à un club sportif, une association, un voyage humanitaire, une action d'aide à la personne...



Dossier d'Admission 2022 Formation Aide-Soignant

FICHE D'INSCRIPTION

HOPITAUX DU PAYS DU MONT-BLANC – 380 rue de l'Hôpital – BP 118 – 74703 SALLANCHES CEDEX

Etat civil :

Nom : Nom d'usage :
 Prénom : Sexe :
 Né(e) le : A :
 Nationalité :
 Adresse Postale :

 CP : Ville :
 Tel Fixe :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....
 E-mail :
 Personne à prévenir :

Situation personnelle :

- En formation (préciser) :
- En activité salariée
- En recherche d'emploi
- Autres :

Etes-vous titulaire du permis de conduire ? oui non

Disposez-vous d'un véhicule personnel ? oui non

Afin de faciliter l'accès à la formation pour les personnes porteuses d'un handicap et notamment d'anticiper les adaptations nécessaires, nous vous invitons à nous préciser les informations suivantes :

Quelle est la nature de votre handicap :

Souhaitez-vous un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien ?

oui non

Etes-vous titulaire d'un des diplômes suivants (veuillez cocher la ou les case(s) correspondante(s)) ?

BAC ASSP BAC SAPAT

Equivalence de diplôme (dans ce cas cocher le diplôme correspondant) :

- AMP (aide médico-psychologique)
- AP (auxiliaire puériculture)
- AVS/AD (auxiliaire de vie sociale ou aide à domicile)
- AVSF (assistante de vie aux familles)
- Ambulancier
- AES (accompagnant éducatif et social)

Mode de financement :

- Conseil Régional
- Promotion Professionnelle
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Autofinancement
- Autre :

Comment avez-vous connu notre IFAS ?

- Famille, amis, connaissances
- Site internet
- Médias (presse, radio...)
- Pôle Emploi
- Mission Locale Jeunes

Traitement des données personnelles

L'ensemble des données personnelles lié à la dépose de votre dossier de candidature ne serviront que dans le cadre de l'inscription au concours. La finalité principale étant la validation de votre dossier d'inscription. Ces données sont conservées par l'établissement pour une durée de 1 an pour les candidats non retenus, et pour toute la durée de la scolarité pour les candidats retenus.

Conformément aux Arrêtés du 07/04/2020, du 30/12/2020 et 05/02/2021 relatifs aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, un classement des résultats sera effectué sous la forme d'une liste principale et d'une liste complémentaire. Ces listes seront publiées sur le site de l'établissement.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, rectification, opposition en adressant votre demande à :

dpo@ch-sallanches-chamonix.fr

Vous pouvez également adresser une réclamation directement à la CNIL.

- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document
- Je m'engage à respecter le choix du parcours
- J'atteste avoir pris connaissance des informations concernant la protection des données

A le..... /..... / 2022

Signature du candidat

Signature du représentant légal
si candidat mineur

RESERVE A L'IFAS

Type de parcours :

complet

allégé :